



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 4 septembre 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11630-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 10830-2014 RÉGISSANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET
LE BON ORDRE DE LA PLAGE MUNICIPALE ET QUI A POUR
OBJECTIF DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10830-2014
RÉGISSANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LE BON ORDRE DE LA
PLAGE MUNICIPALE POUR TENIR COMPTE DE LA NOUVELLE
*LOI FÉDÉRALE SUR LE CANNABIS.***

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 6 septembre 2018.

Jacques Arsenault
Greffier